

Desserte du plateau forestier de Cors-la-Souque (commune d'Anglès, Tarn)

Situation du projet

Il s'agit d'un plateau forestier situé au sud du hameau de la Souque limité par la rivière Arn et ses deux affluents le ruisseau de Banes de Cors à l'ouest et le ruisseau des Fargues à l'est. Il représente une étendue globale de l'ordre de 400 ha. Les principaux domaines forestiers concernés sont Cors, les Fargues, les Oussières, Couffignet et la Palade.

Constat de la desserte actuelle

Les forêts sues nommées entrent en phase de production et les récoltes génèrent des quantités de bois de plus en plus conséquentes. Tous ces produits sont acheminés vers les utilisateurs, via des transports terrestres par camions poids lourds. Ces derniers sont limités en tonnage à 39 T (et même par voie dérogatoire à 59 T pour les six essieux, en cours validité de actuellement).

Des voies adaptées à ces tonnages ont déjà été réalisées au sein des forêts, mais elles convergent toutes sur le chemin rural goudronné qui dessert « Couffignet ». Or celui-ci, du fait de sa conception, est limité en tonnage à 12 T. Toutes les sorties actuelles des bois se font donc par procédure dérogatoire obtenue auprès de la municipalité.

Mais il ne peut s'agir que de mesures provisoires. En effet, la voie utilisée franchit un affluent du ruisseau de Banes sur un petit ponceau inadapté aux poids lourds, puis les camions sont amenés à se « faufiler » en bordure des habitations du hameau de La Souque pour enfin aboutir à la départementale 68 selon un angle très aigu ne permettant pas un retour vers Anglès.

Solution

Il existe une possibilité de remédier à cet état de fait en adaptant à des transports forestiers une partie du chemin rural dit « de Cantaussel à Lacaune »

Eléments techniques :

Cela consisterait à élargir le dit chemin de manière à pouvoir le doter de fossés latéraux et à l'empierre sur une assise ferme de 3 mètres de largeur (ce qui correspond en fait en l'état des voies internes forestières existantes).

Coûts :

La réalisation d'une telle opération est estimée au coût global hors taxes de 93500 €.

Financements :

Des aides spécifiques forestières provenant du budget français peuvent être allouées au taux probable de 70 %. Le solde de 30 % d'autofinancement est à répartir entre les diverses forêts ainsi desservies. La solution au prorata de la surface concernée semble la plus pertinente.



Procédure d'accord :

La voie de la concertation sera la seule retenue, et l'aboutissement du dit projet ne sera effectif qu'avec un accord complet de tous les propriétaires concernés tant pour les droits de passages réciproques que pour les participations financières

Etat d'avancement :

A ce jour, trois réunions plénières constituées de tous les propriétaires fonciers impactés par la nouvelle voie ont eu lieu. Il en ressort que sur 12 accords de passage nécessaires, 11 sont à ce jour acquis, et sur les 6 autofinancements à obtenir 5 sont aussi confirmés.

Une dernière visite de terrain semble nécessaire pour lever les ultimes blocages et, si un accord est trouvé, le financement sera demandé à l'automne 2007, pour une réalisation effective courant été 2008.

Jean-Pierre ORTISSET, CRPF Midi-Pyrénées